



Département des Vosges

Arrondissement de St-DIE

MAIRIE

de

88110 LUVIGNY

Tél. : 03.29.41.15.78

ARRETE DU MAIRE

N°02/2025

Le Maire de la Commune de LUVIGNY,

- Vu le code de la route,
- Vu les articles 25 (5^{ème} alinéa) et 31 (chapitre I) de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux Droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24/11/1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8^{ème} partie-signalisation temporaire), approuvée par l'arrêté interministériel du 6/11/1992 modifié,
- Vu la demande de Mme Fanny CHIPOT, Secrétaire, Société SOTRECA SAS – 815 Avenue Henri Poincaré – Z.I Des Grands prés – 88650 ANOULD, du 07.03.2025,

En raison de travaux de branchement aéro-souterrain ai 1 Maison Forestière Blompierre,

Pour permettre la réalisation de ces travaux et assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1^{er} :

Les travaux seront réalisés sur une durée de 5 jours, du 31 mars au 04 avril 2025.

Article 2^{ème} :

A partir du 31/03/2025, sur toute la zone d'emprise des travaux, la circulation sera modifiée avec un rétrécissement de la chaussée et une diminution de la vitesse. La Rue sera également fermée au stationnement, dans le respect des autorisations délivrées.

Le balisage et la sécurisation du chantier seront assurés par la société exécutant les travaux.

Article 3^{ème} :

*M. le Maire, M. le Lieutenant Commandant la Brigade de Gendarmerie de RAON L'ETAPE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera adressée.

*Ampliation sera également adressée à M. le Chef du Centre de Secours de RAON L'ETAPE.



Fait à LUVIGNY, le 10 mars 2025,

G. PRUNIER-DUPARGE,

Maire



SOLUTION TECHNIQUE DE VOTRE BRANCHEMENT

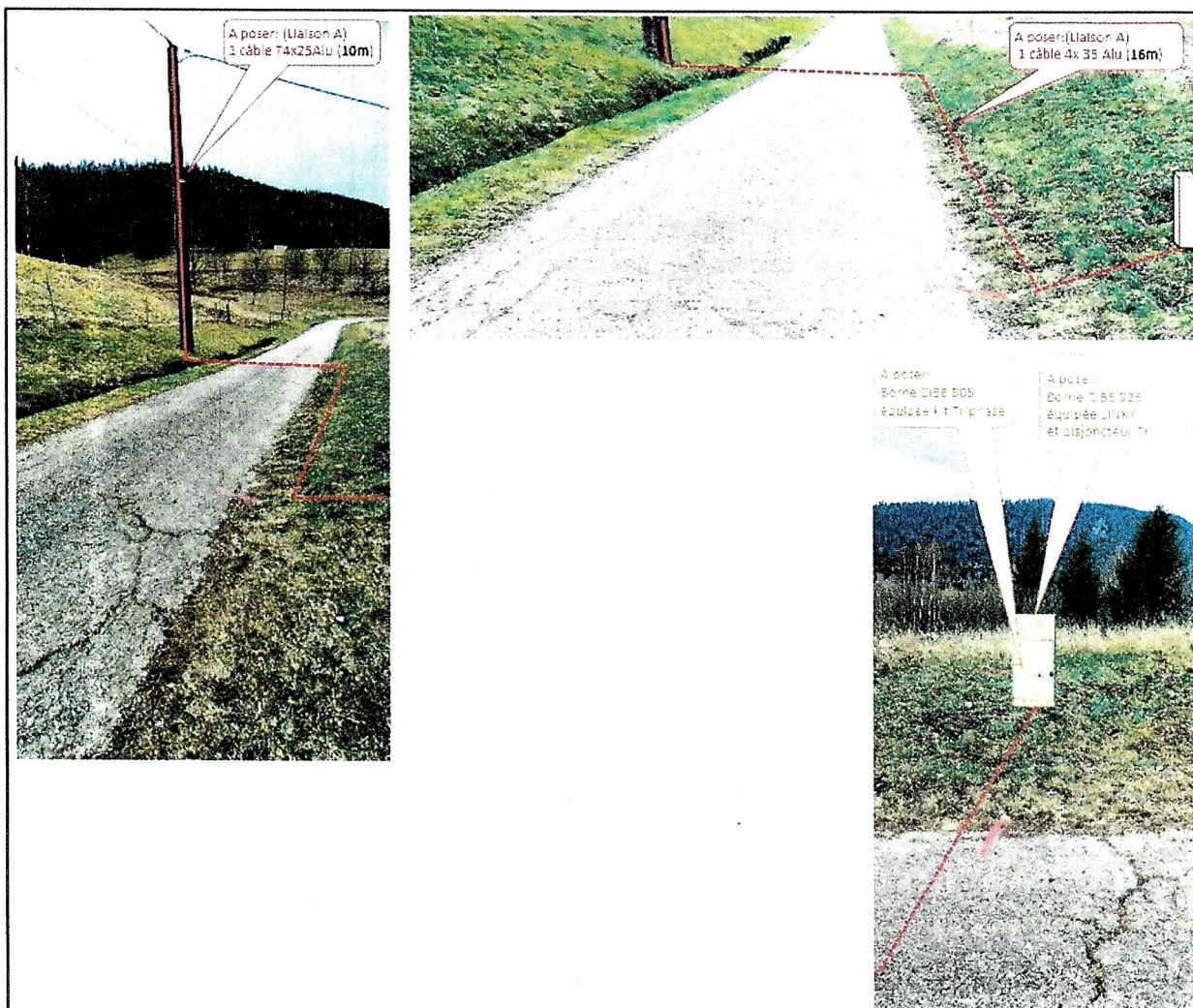
Nom du client :	CA SAINT DIE	Commune :	LUVIGNY	N° OSR :	33528753
				N° PDL :	50021056178432

Travaux

à charge du client : >Reprise de l'installation depuis coffret Type2 (Pose Gaine et câble)

Travaux

à charge d'ENEDIS :
 >Raccordement de la liaison du réseau, jusqu'au coffret extérieur
 >Pose coffret au sol en limite de propriété
 >Dérivation individuelle (liaison coffret/comptage) jusqu'au second coffret



La solution technique est déterminée dans le respect du Référentiel Technique Branchement en vigueur

Puissance :	36 kva triphasé	Liaison réseau:	Terrassement		Dérivation individuelle
Branchement aéro souterrain	23m		Mètres T1:	10ml	type 2
			Mètres T2:	3ml	

Important :

Cette solution technique est conditionnée par l'obtention des autorisations administratives. Elle est donc susceptible d'être modifiée ou complétée.

A réception de cette étude, sans retour de votre part dans les 5 jours, elle sera considérée comme validée.